

**EXERCICE 2017**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délibération n°D-CA/2017-018

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 mars 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 mars 2017.

**VU** le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-7, L831-1, L831-3 ;  
**VU** les statuts de l'Université ;

**Point de l'ordre du jour :** II<sup>ème</sup> Partie – P2.6 : Adhésions et cotisations

**Exposé de la décision :**

L'Université Paris Descartes participe, à différents titres, aux activités de différentes structures, associations, réseaux, regroupements, ou consortiums.

Le principe de ces adhésions et les éventuelles cotisations qui en découlent sont régulièrement soumises à l'examen du Conseil d'administration. Dans un objectif de clarification et de rationalisation, un récapitulatif semestriel sera proposé aux conseillers pour approuver, le cas échéant, les adhésions et cotisations annuelles.

Sont concernées :

Nom	Service concerné	Cotisation
Association nationale des services TICE et Audiovisuels de l'ESR (ANSTIA)	Direction du Numérique	480,00 €
Comité des Services Informatiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CSIESR)	Direction du Numérique	1 000,00 €
European University Information Systems organisation (EUNIS)	Direction du Numérique	500,00 €
Catalogue en Ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur (CALAMES)	Service Commun de la Documentation	264,24 €
Total :		<b>2 244,24 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b> <b>Quorum : 18</b> <b>Nombre de membres participant à la délibération : 29</b> Abstentions : 0 <b>Votes exprimés :</b> Contre : 0 Pour : 29
--

Fait à Paris, le **28 AVR. 2017**

Le Président  
  
**Frédéric DARDEL**